

M. Benmoussa : le Maroc a gagné le pari de la transparence et de la crédibilité **Maroc : Elections législatives 2007**

Posté par: Visiteur

Publié le : 08-09-2007 12:01:24

Le ministre de l'Intérieur, M. Chakib Benmoussa a affirmé, vendredi soir, que le taux de participation définitif aux élections législatives pourrait atteindre 41 pour cent et que le Maroc a gagné, aujourd'hui, le pari de la transparence et de la crédibilité des élections, qui ne sont plus objet de polémique ou de contestation.

"Le défi aujourd'hui est de réfléchir aux meilleurs moyens d'assurer la mobilisation des électeurs, garantir leur adhésion à la consolidation de l'action politique et en hisser le niveau, une responsabilité qui incombe naturellement à tous : autorités, partis politiques, société civile et médias", a souligné le ministre dans une déclaration à la presse, peu après la fermeture des bureaux de vote.

M. Benmoussa a souligné que les élections législatives de ce vendredi ont revêtu "une dimension politique effective", en ce sens que la compétition s'est focalisée sur les programmes économiques, sociaux et culturels.

"Notre pays a vécu durant plusieurs mois un climat de mobilisation générale et de concertation fructueuse pour assurer le succès du scrutin pour l'élection des membres de la Chambre des représentants et ce, à la faveur de l'implication de tous les acteurs politiques dans toutes ses phases préparatoires, ce qui nous a permis à nous tous, comme l'a affirmé SM le Roi Mohammed VI dans Son discours du 20 août, "de mettre en place un cadre moderne et efficient qui encourage et incite à la participation citoyenne, qui se caractérise notamment par un code électoral avancé, permettant à tous les partis politiques de participer, sur un pied d'égalité, au scrutin, une nouvelle loi visant la mise à niveau des partis et garantissant un financement transparent de leur activité, une neutralité positive et ferme de l'Administration, un contrôle judiciaire indépendant, une implication conséquente de la société civile et des médias dans la dynamique de sensibilisation et de suivi", a dit le ministre.

M. Benmoussa a tenu, à cet égard, à rendre hommage à toutes les forces politiques nationales et aux différents acteurs politiques et aux organisations de la société civile qui ont permis à la démocratie dans notre pays de réaliser ce saut qualitatif.

Il a également félicité les candidates et candidats, et à travers eux, les organisations politiques, pour leur discipline, leur respect des règles de la compétition loyale, conformément aux dispositions en vigueur, et pour l'esprit de citoyenneté dont ils ont fait preuve et leur rejet de tous les comportements répréhensibles, ainsi que pour leur détermination à faire prévaloir l'intérêt suprême du pays, en dépit des intérêts contradictoires et des divergences qui ont parfois marqué le processus électoral.

La campagne électorale, a-t-il rappelé, s'est déroulée dans les délais légaux, du 25 août au 6 septembre, dans un climat empreint de compétition loyale entre les candidats à travers l'usage de moyens légaux, à savoir les médias et les technologies modernes de communication pour convaincre les électeurs à voter en leur faveur, outre les méthodes traditionnelles, tels que les

meetings, les tracts et l'explication des programmes.

Ainsi, a-t-il encore rappelé, les différentes formations ont tenu un total de 1300 meetings qui ont rassemblé plus de 300.000 personnes, meetings qui se sont articulés essentiellement autour des questions qui préoccupent les électeurs, comme la lutte contre la pauvreté, le chômage, la marginalisation, la précarité, la mise en place des infrastructures de base et l'enseignement, ainsi que sur d'autres questions à caractère social.

La question de la moralisation a occupé une place de choix dans les préoccupations des formations politiques, qui ont, pour la plupart, mis l'accent sur la nécessité d'entourer cette étape des garanties nécessaires à son immunisation, a ajouté le ministre.

Il importe de souligner à cet égard, que les échéances du 7 septembre ont été marquées, pour la première fois, par l'institutionnalisation d'une période préélectorale, permettant aux formations politiques d'accéder aux médias audiovisuels publics, a affirmé M. Benmoussa, précisant que les partis politiques ont bénéficié, lors de cette période, d'un total de 170 heures de temps d'antenne, utilisées par 580 intervenants au cours des journaux d'information et des émissions politiques dédiées aux élections, favorisant ainsi une meilleure communication avec les citoyens.

Le ministre a saisi cette occasion pour exalter l'action louable de la Haute autorité de la communication audiovisuelle (HACA).

Pour sa part, a-t-il relevé, la commission centrale mixte entre les ministères de l'intérieur et de la justice, et les commissions locales créées à cet effet, ont accompagné les différentes étapes de la campagne électorale, suivi tout ce qui est publié par la presse sur les allégations concernant les infractions électorales et traité toutes les plaintes qu'elles recevaient à ce sujet.

La commission mixte a reçu, depuis le début de la campagne électorale, un total de 716 plaintes, dont une grande majorité a été traitée par le parquet général, soit en les classant, en ordonnant un examen approfondi ou des poursuites judiciaires.

Ainsi, 53 cas ont fait l'objet de poursuites et 6 autres ont été reportés jusqu'après la proclamation des résultats du scrutin, conformément aux dispositions juridiques en vigueur, étant donné que ces cas concernent des candidats aux élections, a-t-il précisé.

De même, toutes les plaintes adressées au ministère de l'Intérieur par les organes centraux des formations politiques ont reçu des réponses, a indiqué M. Benmoussa, saluant dans ce cadre le rôle important joué par les partis politiques, les médias et la société civile qui ont contribué à révéler certaines infractions électorales.

Le ministère de l'Intérieur s'est également employé à mettre en oeuvre une panoplie de mesures préventives visant à garantir la régularité et l'honnêteté du processus électoral, a dit le ministre, citant le rappel à l'administration centrale du ministère de l'Intérieur ou la mutation aux services des préfectures et provinces de 128 auxiliaires d'autorité et 20 agents d'autorité.

Le ministre a toutefois relevé que la campagne électorale a connu des incidents mineurs qui n'ont pas influé sur son déroulement normal. Ces incidents ont été maîtrisés à temps, a-t-il dit, précisant qu'il s'agit de 20 cas relatifs à des altercations entre des partisans de candidats, 4 cas d'agression à l'arme blanche et deux cas d'atteinte aux biens d'autrui.

Tout au long de la journée de vendredi, les Marocains, a dit le ministre, se sont rendus aux bureaux de vote, au nombre de 38.846, dans un climat empreint de quiétude et de responsabilité pour exercer leur droit constitutionnel et exprimer leur choix en toute liberté en vue d'élire 325 députés.

Le scrutin s'est déroulé dans des conditions normales et adéquates et dans le respect total du principe du vote secret et ce, après la mise en place de toutes les garanties permettant l'organisation d'élections libres, honnêtes, transparentes et crédibles, a poursuivi M. Benmoussa.

Plusieurs observateurs nationaux et internationaux ont suivi l'opération électorale, a souligné le ministre, rendant hommage, dans ce cadre, au rôle important joué par le Conseil Consultatif des Droits de l'Homme dans l'encadrement de ces observateurs.

De leurs côtés, a-t-il dit, les forces de l'ordre, Sûreté nationale, Gendarmerie royale et Forces auxiliaires, se sont mobilisées pour protéger l'opération de vote et réunir les conditions nécessaires pour la préservation de l'ordre public et la sécurité.

Le ministre a exprimé, à cette occasion, ses sincères remerciements à l'ensemble de ces forces et aux autorités judiciaires et territoriales qui se sont acquittées pleinement de leurs tâches en mettant en échec les infractions et en instaurant un climat de sérénité et de confiance chez les citoyens.

Il convient de signaler que le jour du scrutin n'a pas été exempt d'incidents limités et sans impact, tels des heurts mineurs entre partisans de formations politiques en lice, accompagnés dans certains cas de jets de pierres, de tentatives de pression sur les électeurs ou d'usurpation de la qualité d'observateur des élections.

Il s'agit en général de cas isolés n'affectant nullement le climat général de transparence ayant marqué le déroulement du vote, a dit le ministre, précisant que ces cas ont été établis et les procédures judiciaires enclenchées à leur sujet.

Le ministre a, d'autre part, indiqué que le taux de participation a atteint jusqu'à 18h00, soit une heure avant la fermeture des bureaux de vote, 34 pc dans l'attente de la réception par le ministère du nombre définitif des votants et du taux de participation au niveau national.

M. Benmoussa a ajouté que, compte tenu de la cadence de l'affluence des électeurs vers les bureaux de vote, durant la journée, le taux de participation à la fermeture des bureaux de vote pourrait atteindre 41 pour cent, ce qui correspondrait à quelque 6,4 millions de votants contre 7,5 millions lors des élections législatives de 2002.

Ce taux peut être considéré comme normal par rapport aux moyennes de participation enregistrées dans certains pays démocratiques, d'autant plus que le vote a coïncidé avec plusieurs rendez-vous qui, objectivement, réduisent la disponibilité des électeurs.

"Il est attendu que le taux de participation ne soit pas au niveau de nos attentes, tous, sachant que tous les sondages d'opinion réalisés à ce sujet ont montré que la majorité des citoyens ont exprimé leur intention de voter le jour du scrutin, une tendance qui s'est largement confirmée, lors de la révision exceptionnelle des listes électorales et des retraits des cartes d'électeurs", a-t-il dit.

MAP